



RAPPORT ANNUEL 2017
SUR LE PRIX
ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION
DES DECHETS

En vertu de l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales et du décret 2000-404 du 11 mai 2000, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte, évacuation et traitement des ordures ménagères est établi par l'établissement public de coopération intercommunale en vue d'être présenté à l'assemblée délibérante.

L'information des élus contenue dans le rapport concerne les services de collecte, évacuation et traitement des déchets ménagers des communes de Méditerranée Porte des Maures au titre de l'exercice 2017.

PRÉSENTATION DU RAPPORT

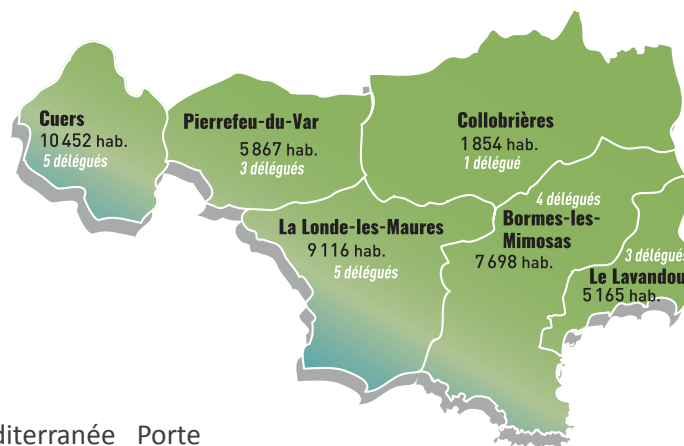
En vertu d'une modification introduite par la loi NOTRe du 7 août 2015, la présentation du rapport doit intervenir au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le conseil municipal de chaque commune membre est destinataire du rapport annuel après son adoption par le conseil communautaire.

Le maire présente le rapport à l'assemblée délibérante, au plus tard dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné (soit jusqu'au 31 décembre de l'année en cours).

PUBLICATION DU RAPPORT

Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale sont mis à disposition du public selon les conditions définies par l'article L 1411-13 (*sur place à la mairie dans les quinze jours qui suivent leur réception par voie d'affiche apposée. Le public est avisé par le maire de cette réception par voie d'affiche apposée en mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois*).



CONTEXTE GÉNÉRAL

La Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures a été créée par arrêté préfectoral du 30 juillet 2010. Elle regroupe, lors de sa création, les communes de Bormes les Mimosas, Cuers, La Londe les Maures et Pierrefeu du Var.

En vertu d'un arrêté préfectoral du 26 décembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté de communes et depuis le 1er janvier 2013, Méditerranée Porte des Maures compte deux communes supplémentaires : Collobrières et Le Lavandou.

L'ensemble intercommunal représente un bassin de population de 40 498 habitants au 1er janvier 2017 (populations légales INSEE 2014).

La CCMPM est compétente en matière de gestion des déchets sur le territoire communautaire depuis le 1er janvier 2011.

La compétence relative à « **l'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés** » est une compétence obligatoire des Communautés de communes au 1er janvier 2017 en application de la loi NOTRe.

La Communauté de communes est administrée en 2017 par un conseil communautaire composé des 21 membres titulaires suivants :

Représentants la commune de La Londe :

François de CANSON, Président - Nicole SCHATZKINE - Gérard AUBERT - Cécile AUGÉ - Bernard MARTINEZ

Représentants la commune de Pierrefeu du Var :

Patrick MARTINELLI, 1er vice Président - Monique TOURNIAIRE - Jean Bernard KISTON

Représentants la commune de Bormes les Mimosas :

François ARIZZI, 2ème vice Président - Christiane DARNAULT - Jacques BLANCO - Joël BENOIT

Représentants la commune de Cuers :

Gilbert PERUGINI, 3ème vice Président - Martine RIQUELME - Jacques TARDIVET - Nicole BAUDINO - Armelle de PIERREFEU

Représentants la commune du Lavandou :

Gil BERNARDI, 4ème vice Président - Charlotte BOUVARD - Claude MAUPEU

Représentant la commune de Collobrières :

Christine AMRANE, 5ème vice Présidente

MODE DE GESTION ET ORGANISATION DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

L'ensemble des contrats souscrits par les communes de Méditerranée Porte des Maures dans le domaine des déchets ménagers ainsi que les biens nécessaires à l'exercice de cette compétence ont été transférés à la Communauté de communes respectivement le 1er janvier 2011 (Cuers et Pierrefeu) et le 1er janvier 2013 (Bormes, La Londe, Le Lavandou et Collobrières)

Afin d'harmoniser la gestion des déchets à l'échelle du périmètre communautaire, un marché global a été attribué le 8 mars 2016, pour une durée de 60 mois, reconductibles deux fois douze mois, selon les conditions suivantes :

- Lot n° 1 : *Pré-collecte (fourniture, entretien, maintenance et lavage des bacs, colonnes, et conteneurs enterrés), collectes en PAP, PDR pour les OMR, collectes sélectives en AV pour les EMR et JMR en mélange, collecte du verre, collecte des déchets verts, collecte des encombrants, des DIB.*

Attributaire : Société Propolys

- Lot n° 2 : *Traitement et/ou valorisation des OMR, encombrants, déchets verts et gravats.*

Attributaire : Société Azur Valorisation (cotraitant : société Valéor)

- Lot n° 3 : *Tri, conditionnement et valorisation des EMR et JMR en mélange, regroupement du verre.*

Attributaire : Société Valéor

- Lot n° 4 : *Exploitation des trois déchetteries de La Londe-les-Maures, Bormes-les-Mimosas et Cuers, et de l'ensemble des installations du site de Manjastre.*

Attributaire : Société Propolys

La collecte des déchets ménagers est assurée en régie sur le territoire des communes de Collobrières et Pierrefeu du Var.

En application de ce nouveau marché, le titulaire accomplit en 2017 les nouvelles prestations suivantes :

- Collecte des encombrants et végétaux sur rendez-vous à Cuers,

- Lot n° 1 : Pré-collecte (fourniture, entretien, maintenance et lavage des bacs, colonnes, et conteneurs enterrés), collectes en PAP, PDR pour les OMR, collectes sélectives en AV pour les EMR et JMR en mélange, collecte du verre, collecte des déchets verts, collecte des encombrants, des DIB.

La pré-collecte comprend :

- La fourniture et la livraison de bacs (ordures ménagères, déchets recyclables et déchets verts),

- L'entretien et la maintenance des bacs et colonnes de tri,

- Le lavage avec désinfection des bacs et colonnes de tri,

La prestation de collecte des déchets est effectuée par le titulaire sur le territoire des communes de Bormes, La Londe, Le Lavandou et Cuers. La collecte est effectuée en régie sur le territoire de Pierrefeu et Collobrières.

La collecte des déchets verts et des encombrants en porte à porte et sur rendez-vous est effectuée par la société titulaire à Bormes, La Londe et Le Lavandou, Pierrefeu et Cuers.



Les fréquences de collecte s'établissent comme suit à **Bormes, La Londe et Le Lavandou :**

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Période « hors saison » du 16 octobre au 15 mars | C3 (écarts) / C6 (centres villes) |
| Période « inter saison » du 16 mars au 15 juin et du 16 septembre au 15 octobre | C3 / C7 (écarts) / C7 (centres villes) |
| Période « haute saison » du 16 juin au 15 septembre | C7 (1) |

Sur le territoire de la commune de Cuers :

| | |
|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Collecte en fréquence C3 | <p>Lotissement les Défens Le Ruol Valcros Village Le Colet de Blanc La Glavine La ZAC des Bousquets (intérieur) Lotissement St Jacques Lotissement St Marc Lotissement St Luc Lotissement st jean</p> |
| Collecte en fréquence C4 | <p>Les hauts du Pas Redon Chemin de l'Aumérade coté chemin des vignes Chemin du Colombier Chemin des Trémourèdes Chemin du pas de Baron La N.I.R.P. Chemin de la Mué Chemin de la Bouisse</p> |
| Collecte en fréquence C6 | <p>Chemin du Pouverel Lotissement Décugis Lotissement des Guinguettes</p> |
| Collecte en fréquence C7 | <p>Chemin des Loinveys La Pouverine Les balcons du Redon Chemin du Redon Les Plans de Loubes 1-2 et 3 La Base Avenue des Bousquets Chemin des Veys Intermarché Les Arbousiers Bld Gambetta et ses lotissements Lotissement La Ferrage Allée Berlioz Rue des paradisiens Rond-point d'escota Le centre-ville Le centre ancien Route de Valcros Avenue Pothonier Avenue Loti Route de Nice RD 97 Route de Toulon RD 97 Avenue Léon Amic</p> |

A **Pierrefeu**, les déchets ménagers sont collectés par les 4 agents du service. Des agents saisonniers sont également recrutés en période estivale.

Une collecte des déchets est également effectuée par les services communautaires en qualité de prestataire de service (Centre hospitalier Henri Guérin, ADAPEI, Simply Market).

Les services de collecte des déchets ménagers et assimilés, des déchets industriels banals, des déchets verts et encombrants ainsi que la gestion de la déchetterie sont également exécutés en régie à **Collobrières**.

Un avenant n°1 au lot n°1 a été conclu le 8 novembre 2016 afin d'apporter la modification suivante au bordereau de prix du lot n°1 du marché :

Prix n° C21 de la collecte des déchets verts sur rendez-vous Pierrefeu/Cuers (PSE n°6).

Le prix de la prestation « *Collecte des déchets verts sur rendez-vous sur les communes de Cuers et Pierrefeu du Var et transport et vidage sur le site de regroupement de Manjastre* » prévu à l'article 7.18 du Cahier des clauses techniques particulières, qui était forfaitaire dans le cadre du marché initial, est remplacé par un prix à la tonne (165,60 €HT)

Un avenant n°2 au lot n°1, intervenu le 4 janvier 2018, a eu pour effet de modifier la clause de révision des prix de l'article 10.3 du CCAP comme suit :

Le taux de révision des prix sur la période de mars 2017 à février 2018 s'établit à 0 %.

L'augmentation maximale annuelle des prix du titulaire ne pourra dépasser 1 % à effet du 1er mars 2018.

Si les prix venaient, lors des ajustements, à dépasser l'augmentation de 1 %, il sera fait application de ce butoir sur les prix en vigueur pour déterminer les nouveaux prix du marché.

- Lot n° 2 : Traitement et/ou valorisation des OMR, encombrants, déchets verts et gravats.

En application du marché, les déchets ménagers et encombrants collectés sur le territoire communautaire sont traités au sein des deux installations suivantes :

- Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Pierrefeu,

- Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulon

Les déchets verts sont traités au sein du biopôle de la Gagère à Cabasse.

Un avenant n°1 au lot n°2, intervenu le 4 janvier 2018, a eu pour effet de modifier la clause de révision des prix de l'article 10.3 du CCAP comme suit :

Le taux de révision des prix sur la période de mars 2017 à février 2018 s'établit à 0 %.

L'augmentation maximale annuelle des prix du titulaire ne pourra dépasser 1 % à effet du 1er mars 2018.

Si les prix venaient, lors des ajustements, à dépasser l'augmentation de 1 %, il sera fait application de ce butoir sur les prix en vigueur pour déterminer les nouveaux prix du marché.

- Lot n° 3 : Tri, conditionnement et valorisation des EMR et JMR en mélange, regroupement du verre.

La prestation comprend :

- Le tri et le conditionnement des produits collectés en apport volontaire ou en points de regroupement

- La valorisation matière des JMR (la recette issue de la vente de ces produits est reversée par par le titulaire à la collectivité.

Les autres flux triés sont orientés vers leurs filières de reprise et donnent lieu au versement à la collectivité de produits de valorisation en application des dispositions figurant dans les contrats filières conclus par la CCMPM.

- Accueil des cartons issus de déchetteries ou de collectes en porte à porte, leur mise en balle et leur revente. Les recettes issues de la vente des cartons sont reversées à la collectivité par le titulaire.

Conformément au cahier des charges du nouveau marché, à partir du mois d'avril 2016, une collecte bi-flux (verre et multi-matériaux) a été mise en place. Le parc de colonnes a été adapté sur l'ensemble du territoire communautaire. Les flux emballages et JMR sont désormais traités ensemble par le titulaire au sein du centre de tri et valorisation matière du Muy, permettant une simplification du geste de tri pour l'utilisateur.

Concernant la valorisation du carton, un **avenant n°1** au lot n°3 a été conclu le 8 novembre 2016 afin d'apporter les modifications suivantes :

Les cartons collectés en déchetteries communautaires sont requalifiés en PCNC (Papiers Cartons Non Complexés)

Le prix de la prestation de tri et de mise en balles des PCNC est modifié rétroactivement à effet du 8 mars 2016. Il est porté de 30,00 € à 90,00 €HT/tonne.

En contrepartie, la collectivité pourra prétendre à un soutien de la part d'Eco emballages dont le montant en vigueur s'établit à 202,00 €/tonne.

Un **avenant n°2** au lot n°3, intervenu le 4 janvier 2018, a eu pour effet de modifier la clause de révision des prix de l'article 10.3 du CCAP comme suit :

Le taux de révision des prix sur la période de mars 2017 à février 2018 s'établit à 0 %.

L'augmentation maximale annuelle des prix du titulaire ne pourra dépasser 1 % à effet du 1er mars 2018.

Si les prix venaient, lors des ajustements, à dépasser l'augmentation de 1 %, il sera fait application de ce butoir sur les prix en vigueur pour déterminer les nouveaux prix du marché.

- Lot n° 4 : Exploitation des trois déchetteries de La Londe-les-Maures, Bormes-les-Mimosas et Cuers et de l'ensemble des installations du site de Manjastre.



La Communauté de communes dispose sur son territoire de quatre déchetteries communautaires :

| DÉCHETTERIES | ADRESSES | TÉLÉPHONES | HORAIRES D'ACCÈS |
|------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------|-----------------------------------------------|
| MANJASTRE (Bormes) | Route de Manjastre 83230 BORMES LES MIMOSAS | 04 94 71 74 83 | Du lundi au vendredi 8h/12h et 13h/17h |
| LA PABOURETTE (La Londe les Maures) | La Pabourette 83250 LA LONDE LES MAURES | 04 94 66 90 15 | Du lundi au vendredi 8h/12h et 13h/17h |
| COLLOBRIÈRES | Quartier Notre-Dame, RD 14 Entrée ouest | 04 94 13 83 83 | Du lundi au samedi 10h/12h |
| CUERS | ZAC des Bousquets | 04 94 00 11 60 | Du lundi au vendredi 8h/12h et 13h30/17h30 |

Ces équipements sont ouverts aux entreprises dont le siège est sur le territoire communal ou qui peuvent justifier de l'exécution de travaux sur la commune.

Le lot n°4 comprend les prestations suivantes :

- Organisation, pilotage, contrôle des prestations objet du marché,
- Gestion des flux issus du service public entrant dans le champ de compétence de la Communauté de Communes,
- Préparation et optimisation de la logistique des transferts de déchets,
- Tri valorisation des déchets des professionnels et des services techniques communaux,
- Prestations de propreté et de maintenance du site
- Évacuation vers les filières de traitement valorisation extérieures au site,
- Gestion complète des trois déchetteries et le transport des gros flux de déchets vers le transfert de Manjastre et le site retenu par la collectivité pour le lot 2.
- Traitement et valorisation des flux minoritaires sur les déchetteries (DDS, Textiles, pneumatiques, ferrailles ...)



Le site de Manjastre est une Installation Classée de Protection de l'Environnement (ICPE) regroupant les activités suivantes :

- Une déchetterie,
- Une plateforme de tri des encombrants,
- Une unité de broyage des déchets verts,
- Enfin, un quai de transfert mis en œuvre par le prestataire en charge de l'exploitation de l'ICPE.

Manjastre comporte également une ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes) accueillant les déchets terres et gravats des artisans, professionnels et Mairies des communes de Bormes-les-Mimosas, la Londe-les-Maures et le Lavandou.

A ce titre, le lot n°4 comporte également les prestations suivantes, spécifiques à Manjastre :

- Gestion du quai de transfert des ordures ménagères résiduelles,
- Traitement des déchets issus des catastrophes naturelles (inondations)
- Exploitation du site multimodal de Manjastre,
- Exploitation du site d'enfouissement des inertes (ISDI)
- Traitement et valorisation agronomique des déchets verts
- Traitement des sables et posidonies issus du nettoyage des plages



Les déchetteries de Manjastre, de Collobrières et de Cuers font l'objet d'une tarification validée par délibérations du Conseil Communautaire du 14 janvier 2013 et du 29 octobre 2014.

Les tarifs en vigueur en 2016 s'établissent comme suit :

Déchetterie de Manjastre :

Ordures ménagères/Déchets industriels banals : 110,00 €/tonne

Déchets en mélange (flux non trié) : 120,00 €/tonne

Végétaux :

12,50 €/tonne (de 2 à 15 tonnes)

25,00 €/tonne (plus de 15 tonnes)

Encombrants :

25,00 €/tonne (de 2 à 5 tonnes)

110,00 €/tonne (plus de 5 tonnes)

Terres et gravats :

6,00 €/tonne (de 4 à 50 tonnes)

12,00 €/tonne (de 50 à 400 tonnes)

25,00 €/tonne (plus de 400 tonnes)

Les mêmes tarifs s'appliquent à Cuers à partir du 1er janvier 2017.

Tarification déblais chantiers communaux :

La pérennité de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes de Manjastre a nécessité la mise en œuvre de solutions visant à favoriser la maîtrise des apports de terres et gravats ainsi que leur valorisation.

Dans cette mesure, une tarification des déblais issus de chantiers communaux, pour lesquels les entreprises bénéficiaient jusqu'à présent d'une gratuité, a été mise en place à effet du 1er janvier 2013.

Cette tarification est appliquée aux entreprises dans le cadre d'apports de terres et gravats issus de travaux communaux au delà du seuil de 8000 tonnes par commune.

Tarif: 9,00 €/tonne

Déchetterie de Collobrières :

L'accès à la déchetterie pour les commerçants et artisans est subordonné à la possession d'une carte d'accès « Professionnels » donnant droit à 30 déchargements par semaine.

Tarif carte d'accès :

- Carte 30 déchargements (professionnels dont le siège social est situé à Collobrières) : 400,00 €

Dans le cadre d'un accord intervenu avec la société Pizzorno, gestionnaire du site, un point de collecte des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) a été mis en place courant 2014 sur le site de l'ISDND de Roumagayrol et un avenant a été conclu avec la société Eco systèmes afin de garantir le recyclage de ce type de déchets issus de la ville de **Pierrefeu**.

En vertu d'un accord intervenu entre la société Pizzorno et Méditerranée Porte des Maures, afin de rendre un service accru à la population et d'encourager le tri, les points de collecte des déchets suivants ont été ajoutés en 2015 sur le site de Roumagayrol :

- Verre,
- Emballages,
- Papiers,
- Ampoules,
- Huiles.

Les tarifs seront modifiés à compter du 1er janvier 2018 en application d'une délibération du conseil communautaire du 29 novembre 2017.

Le lot n°4 a fait l'objet d'un avenant n°1, intervenu le 8 novembre 2016, afin de modifier les dispositions relatives au traitement, à la valorisation et à la reprise des ferrailles selon les conditions suivantes :

La collectivité, en application des dispositions de l'article 8.17 du CCTP a confié au prestataire la reprise des ferrailles triées sur les déchetteries communautaires.

La Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures fait part de sa volonté de confier cette prestation à une société spécialisée. Au préalable, il convient de supprimer la prestation et les prix correspondants figurant au marché.

En conséquence, les prestations de traitement et valorisation des ferrailles sont supprimées du marché attribué à la société Propolys à compter du 1er novembre 2016. Les mentions relatives au traitement, à la valorisation et au prix de reprise des ferrailles sont supprimées sous l'article 8.17 du CCTP ainsi que sous les rubriques MR1, MR1a, LR1 et LR1a du bordereau de prix unitaires.

Un contrat pour la reprise/valorisation des ferrailles a été signé avec un prestataire spécialisé à effet du 1er novembre 2016.

Un avenant n°2 au lot n°4, intervenu le 4 janvier 2018, a eu pour effet de modifier la clause de révision des prix de l'article 10.3 du CCAP comme suit :

Le taux de révision des prix sur la période de mars 2017 à février 2018 s'établit à 0 %.

L'augmentation maximale annuelle des prix du titulaire ne pourra dépasser 1 % à effet du 1er mars 2018.

Si les prix venaient, lors des ajustements, à dépasser l'augmentation de 1 %, il sera fait application de ce butoir sur les prix en vigueur pour déterminer les nouveaux prix du marché.



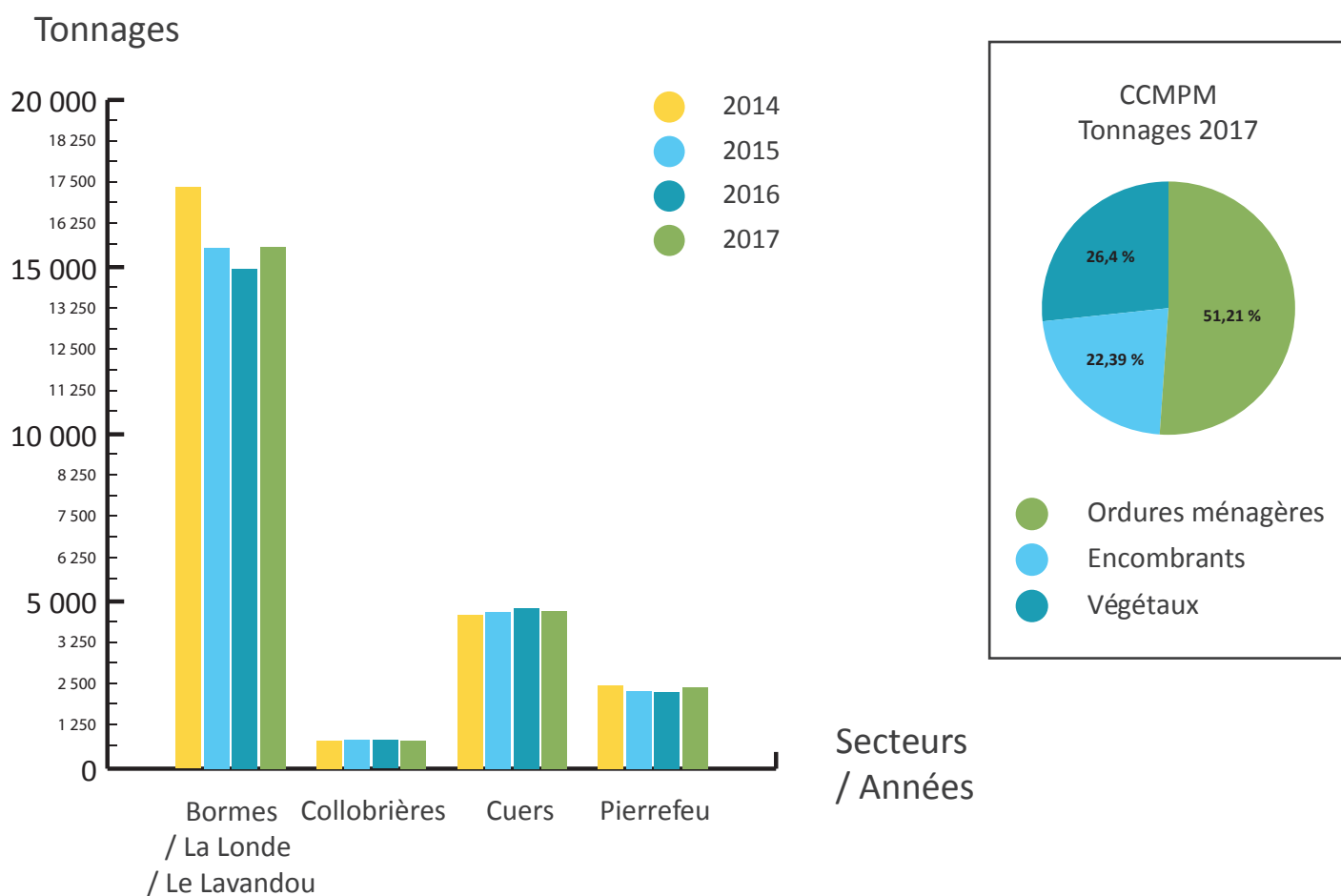
INDICATEURS TECHNIQUES

Ordures ménagères :

23 604 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2017 sur le territoire de la Communauté de communes soit 582,84 kg/habitant/an.

BILAN DES TONNAGES COLLECTES EN 2017

| SOURCE : INSEE POPULATIONS LÉGALES 2014 (EN VIGUEUR AU 1/01/2017) | | | |
|-------------------------------------------------------------------|-------|--------------|-------|
| Bormes | 7988 | Collobrières | 2012 |
| La Londe | 8324 | Cuers | 10695 |
| Le Lavandou | 5316 | Pierrefeu | 6163 |
| CCMPM | 40498 | | |



| TYPE DE COLLECTE | CCMPM | | DONT BORMES/LA LONDE/LE LAVANDOU | | DONT COLLOBRIÈRES | | DONT CUERS | | DONT PIERREFEU | |
|---------------------------|---------------|-----------------|----------------------------------|-----------------|-------------------|-----------------|---------------|-----------------|----------------|-----------------|
| | Tonnages 2017 | Répartition (%) | Tonnages 2017 | Répartition (%) | Tonnages 2017 | Répartition (%) | Tonnages 2017 | Répartition (%) | Tonnages 2017 | Répartition (%) |
| ORDURES MÉNAGÈRES | 23 604 | 538 | 15 599 | 66,09% | 841 | 3,56% | 4 720 | 20% | 2 444 | 10,35% |
| ENCOMBRANTS | 10 318 | 100% | 8 841 | 85,69% | 78 | 0,76% | 1 399 | 13,56% | | 0% |
| DONT COLLECTE PAP SUR RDV | 3 093 | 100% | 2 671 | 86,36% | | | 198 | 6,40% | 224 | 7,24% |
| VÉGÉTAUX | 12 164 | 100% | 10 908 | 89,67% | 160 | 1,32% | 1 096 | 9,01% | | 0% |
| DONT COLLECTE PAP SUR RDV | 538 | 100% | 140 | 26,02% | | | 188 | 34,94% | 210 | 39,03% |
| TERRES ET GRAVATS | | | 56 301 | | | | | | | |

| SECTEURS | ORDURES MÉNAGÈRES COLLECTÉES (EN TONNES) | | |
|-----------------------------|------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| | 2014 | 2015 | 2016 |
| Années | 17 387 | 15 572 | 14 946 |
| Bormes/La Londe/Le Lavandou | (soit 767,27 kg/an/hab) | (soit 697,76 kg/an/hab) | (soit 707,37 kg/an/hab) |
| Collobrières | 840 (soit 438,41 kg/an/hab) | 858 (soit 440,90 kg/an/hab) | 855 (soit 453,10 kg/an/hab) |
| Cuers | 4 596 (soit 438,80 kg/an/hab) | 4 682 (soit 441,99 kg/an/hab) | 4 810 (soit 455,06 kg/an/hab) |
| Pierrefeu | 2 485 (soit 429,71 kg/an/hab) | 2 312 (soit 388,89 kg/an/hab) | 2 285 (soit 377,75 kg/an/hab) |
| Total | 25 308 (soit 611,97 kg/an/hab) | 23 424 (soit 574,10 kg/an/hab) | 22 896 (soit 577,67 kg/an/hab) |
| | | | 15 599 (soit 721,24 kg/an/hab) |
| | | | 841 (soit 417,99 kg/an/hab) |
| | | | 4 720 (soit 441,33 kg/an/hab) |
| | | | 2 444 (soit 395,56 kg/an/hab) |
| | | | 23 604 (soit 582,84 kg/an/hab) |

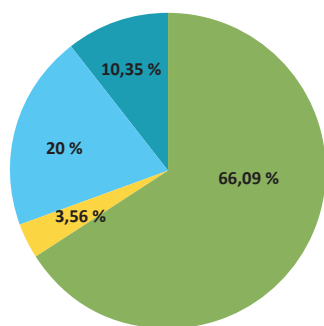
Les tonnages d'ordures ménagères produits sur le territoire communautaire sont en augmentation en 2017 après plusieurs années de baisse **(+3,09 % par rapport à 2016)**. Dans le même temps, la population INSEE a progressé de 2,18 %.

La production par habitant, qui s'établit à 582,84 kilos par an, progresse de + 5,17 kg par rapport à 2016.

Quelques remarques :

- Notre collectivité enregistre **une baisse globale de près de 30kg/an/hab** entre 2014 et 2017,
- **La forte fréquentation touristique enregistrée en juillet / août 2017 explique en partie cette augmentation** (+318 tonnes collectées en juillet-août 2017 sur les communes littorales par rapport à la même période 2016)
- Ces chiffres sont très supérieurs aux moyennes régionales (381 kg/hab) et nationales (261 kg/hab) mais sont **conformes à ceux enregistrés par les EPCI à vocation touristique forte** (623 kg/hab en 2016 pour la CC du Golfe de Saint Tropez).

OMR
Kg/an 2017



- Bormes / La Londe / Le Lavandou
- Collobrières
- Cuers
- Pierrefeu

Valorisation des déchets ménagers :

Deux sites de traitement sont utilisés par le prestataire pour la valorisation des déchets ménagers et des encombrants ; l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Roumagayrol à Pierrefeu et l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Lagoubran.

En 2017, 62 % des déchets de Méditerranée Porte des Maures ont été traités à Roumagayrol et 38 % à Lagoubran.

Cette augmentation de 9 % de la part valorisée par incinération répond aux attentes de la Communauté de communes dans la mesure où le mode de valorisation énergétique est plus satisfaisant sur un plan environnemental (l'incinération permet une valorisation des OMR par production d'énergie tandis que l'enfouissement obère progressivement les capacités de stockage du site de Roumagayrol) et plus avantageux en terme économique (taux de TGAP à 9,00 €/tonne en valorisation énergétique contre 23,00 €/tonne en enfouissement)

Cette démarche d'encourager la valorisation énergétique répond aux objectifs assignés par le Plan Régional de gestion des déchets en cours d'adoption et plus particulièrement à la 1ère des 9 orientations régionales visant à **définir des bassins de vie pour l'application des principes de proximité et d'autosuffisance**.

Ces deux unités de traitement sont situées sur notre bassin de vie et garantissent de manière effective notre autosuffisance dans le respect des prescriptions régionales.

La collecte des végétaux et des encombrants en porte à porte connaît une progression régulière sur notre territoire depuis plusieurs années.

En 2017, la collecte des végétaux et des encombrants en porte à porte progresse respectivement de 12,5 % et 12 % par rapport à 2016 :

Végétaux : 538 tonnes en 2017 (contre 478 tonnes en 2016)

Encombrants : 3 093 tonnes en 2017 (contre 2 758 tonnes en 2016)

Cette progression doit être nuancée par la mise en place de ce service sur le territoire de Cuers depuis le 1er janvier 2017. En effet, la collecte des végétaux sur rendez-vous est en baisse à La Londe, Le Lavandou et Bormes.

Tri sélectif :

Le tri sélectif représente **2.911 tonnes en 2017** sur le territoire communautaire soit :

Multimatériaux : 1 287 tonnes

Verre : 1 624 tonnes

Evolution 2016/2017 du tri sélectif par secteur (en tonnes) :

| MATÉRIAUX | MULTIMATÉRIAUX | | VERRE | | TOTAL | | PROGRESSION 2016/2017 |
|---------------------------------------|----------------|-------|-------|-------|-------|-------|--------------------------|
| | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | |
| Bormes / La Londe / Le Lavandou | 797 | 786 | 1 167 | 1 180 | 1 964 | 1 966 | + 0,10 % |
| Collobrières | 48 | 53 | 69 | 67 | 117 | 120 | + 2,56 % |
| Cuers | 252 | 297 | 319 | 261 | 571 | 558 | - 2,28 % |
| Pierrefeu | 127 | 151 | 123 | 116 | 250 | 267 | + 6,80 % |
| | 1 224 | 1 287 | 1 678 | 1 624 | 2 902 | 2 911 | + 0,31 % |

Après avoir progressé de 3,7 % en 2014, 2,11 % en 2015 et 3,38 % en 2016, le tri sélectif connaît une **quasi stabilité en 2017 sur notre territoire** (+0,31%).

La collecte des multi-matériaux, favorisée par la simplification du geste de tri et le regroupement des JMR et emballages dans une même colonne depuis septembre 2016, connaît une évolution sensible (+ 5,14%) tandis que la collecte du verre est en diminution (-3,21%).

En moyenne, chaque habitant du territoire trie 40,10 kg/an de verre et 31,78 kg/an de multi-matériaux.

La collecte du verre sur le territoire de Méditerranée Porte des Maures demeure très supérieure aux moyennes régionales (22 kg/hab) et nationales (29 kg/hab).

Par contre, en dépit de la progression enregistrée cette année, d'importants efforts restent à accomplir concernant la collecte des multi-matériaux sur notre territoire (35 kg/hab au niveau régional et 47 kg/hab au niveau national).

Les actions de sensibilisation au tri sélectif, réalisées par l'équipe de la Communauté de communes, se sont poursuivies tout au long de l'année, notamment dans les écoles, mais également à l'occasion de journées consacrées à l'environnement dans les différentes communes membres.

Par ailleurs, la Communauté de communes propose régulièrement des visites de la déchetterie au public scolaire.

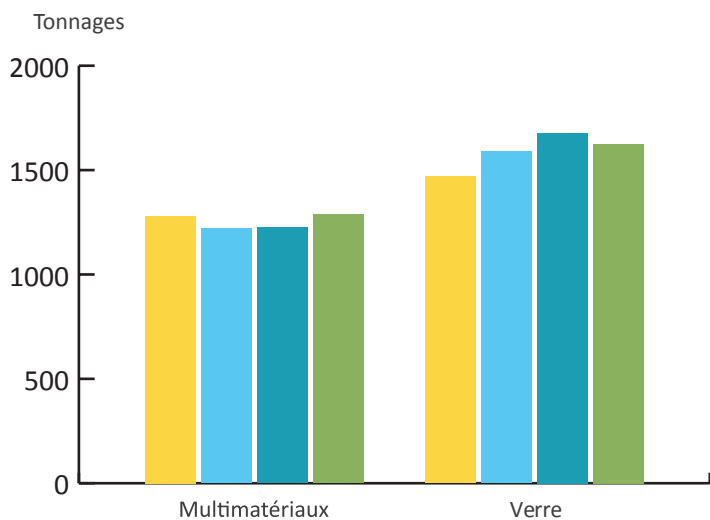
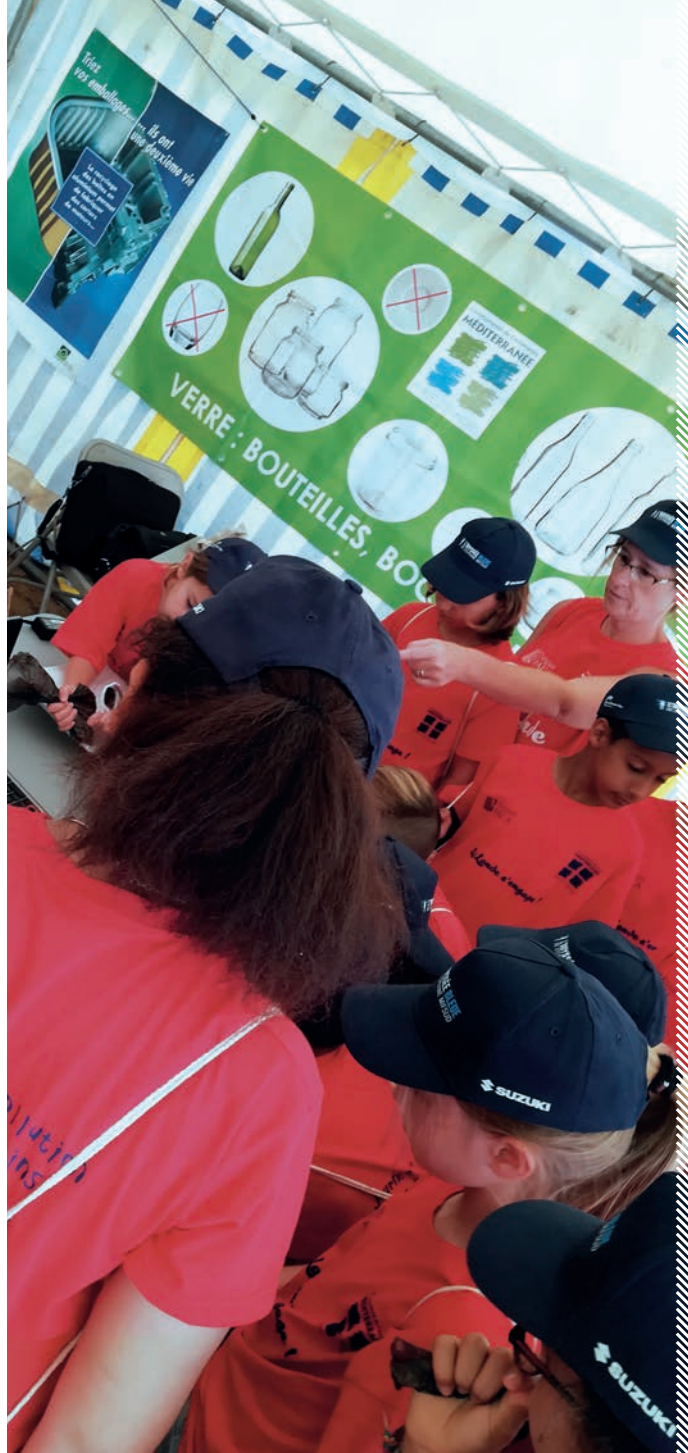
Durant l'été, des actions de communication et de sensibilisation ont eu lieu sur les plages, les marchés, les campings et les ports des trois communes littorales. Ces opérations destinées à tous les publics, estivants comme habitants permanents, ont été l'occasion d'échanges enrichissants avec la population favorisant l'évolution du comportement des usagers.

Des actions de sensibilisation au tri sélectif ont également été organisées dans les écoles, collèges, dans le cadre de journées pédagogiques mais également à l'occasion de journées consacrées à l'environnement dans les différentes communes membres.

Durant l'été, des actions de communication et de sensibilisation ont eu lieu sur les plages, les marchés, les campings et les ports des trois communes littorales, ainsi que sur les communes vertes. Ces opérations destinées à tous les publics, estivants comme habitants permanents, ont été l'occasion d'échanges enrichissants avec la population favorisant l'évolution du comportement des usagers.

L'équipe de Méditerranée Porte des Maures a également participé au **Téléthon 2017** en organisant une collecte de papiers sur le territoire des 6 communes membres.

A ce titre, la Communauté de communes a reversé une somme de 4 000 euros à l'Association Française contre les Myopathies.



- 2014
- 2015
- 2016
- 2017



INDICATEURS FINANCIERS

Dépenses réelles

Le coût du service public d'élimination des déchets comprend l'ensemble des dépenses réalisées en 2017 par secteur pour la gestion globale du service (charges de collecte, transport, traitement, charges de personnel, charges de matériel...).

Il intègre l'ensemble des déchets pris en charge par la collectivité (ordures ménagères, encombrants, tri sélectif...).

| COÛT DU SERVICE 2017 | |
|----------------------|--------------|
| Total | 12 742 870 € |

Le coût de fonctionnement 2017 du service public d'élimination des déchets s'établit à 12.742.870,00 € (soit 314,65 €/hab/an)

RECETTES

Plusieurs catégories de produits sont perçues par le budget communautaire dans le cadre de la gestion du service public d'élimination des déchets.



Fiscalité :

| | |
|-------------------|--------------|
| TEOM Produit 2017 | 11 311 955 € |
|-------------------|--------------|

En progression de 1,11 % par rapport à 2016

Produits de tarification déchetteries :

| | |
|-------------------------------------------|-----------|
| Déchetteries de Manjastre et Collobrières | 360 759 € |
|-------------------------------------------|-----------|

En progression de 30,26 % par rapport à 2016

Produits spécifiques de collecte :

| | |
|----------------------------------------------|----------|
| Collecte (Centre hospitalier Guérin, ADAPEI) | 55 794 € |
|----------------------------------------------|----------|

En diminution de 12,79 % par rapport à 2016

Redevances :

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déchets Industriels Banals (Collobrières, Cuers et Bormes/La Londe/Le Lavandou) | 308 643 € |
| Campings (Bormes/La Londe/Le Lavandou) | 296 099 € |
| Total | 604 742 € |

En progression de 13,80 % par rapport à 2016

Produits de valorisation :

| | |
|-------------------------------------------|-----------|
| Adelphe (produits 2017 + liquidatif 2016) | 238 211 € |
| Filières de reprise | 338 080 € |
| Total | 576 291 € |

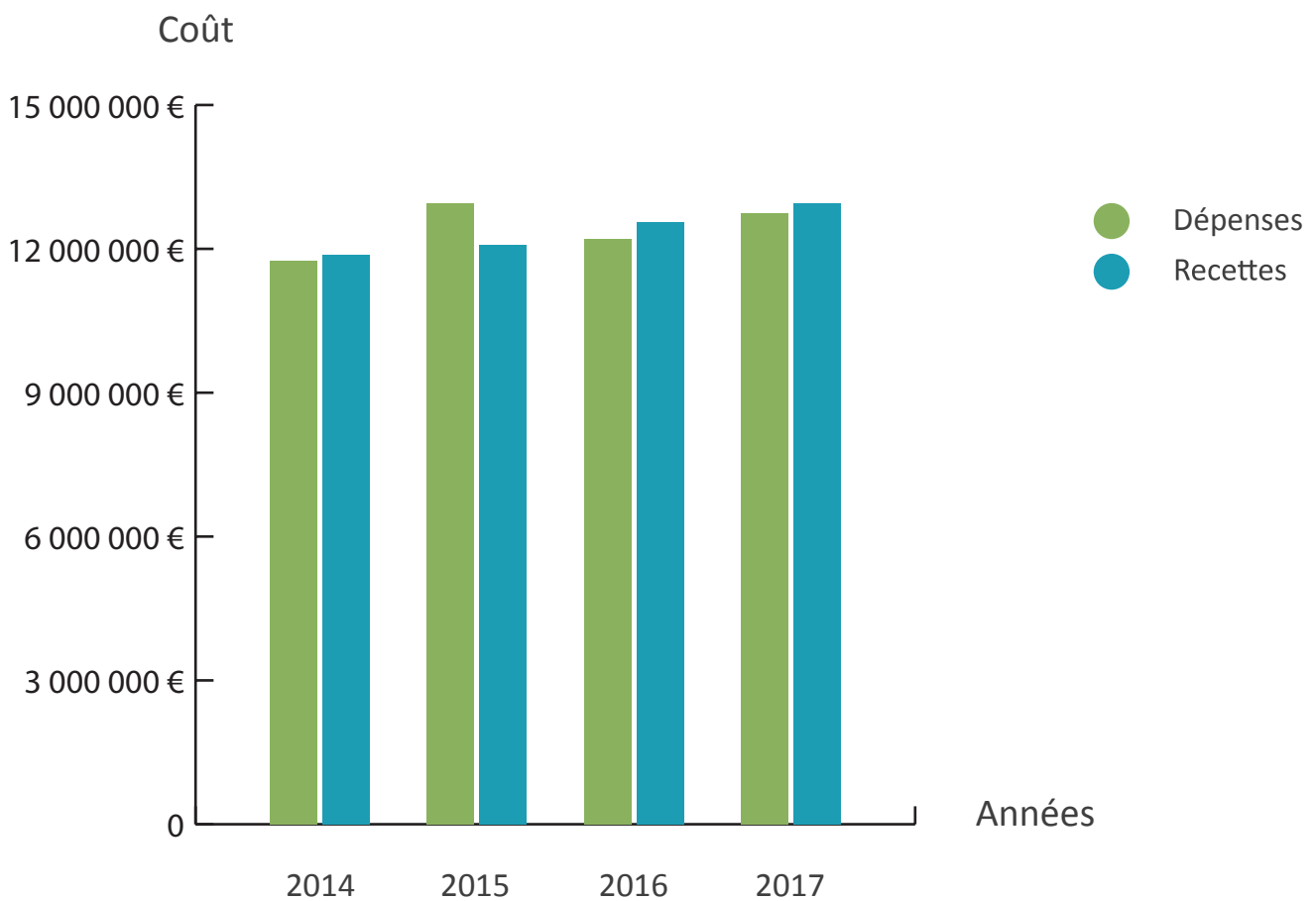
En progression de 20,88 % par rapport à 2016

Reversements sur charges de personnel :

| | |
|----------------------------------------------------------------------------|----------|
| Remboursements CEA 2016 (Collobrières) | 3 959 € |
| Remboursement mise à disposition agent CCMPM (Bormes/La Londe/Le Lavandou) | 34 740 € |
| Total | 38 699 € |

En progression de 51,60 % par rapport à 2016

ÉVOLUTION DÉPENSES ET RECETTES DE LA COMPÉTENCE GESTION DES DÉCHETS



Le total général des produits hors TEOM s'élève à **1 636 285 €**

Les produits du service public d'élimination des déchets s'établissent en 2017 à la somme de **12 948 240 €** soit **319,72 €/habitant/an**.

MÉDITERRANÉE



PORTE DES MAURES